

Participation des enfants et des jeunes confiés

Ta parole compte !

Lien du podcast

Lien vers le podcast 2025 « Ta parole compte ! »

https://www.youtube.com/watch?v=zHd7_pVdLII





Ta parole compte !
Le podcast des jeunes de
l'Aide sociale à l'enfance du
Val-de-Marne.



Contexte



La **stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (2020-2022)** réaffirme la nécessité de systématiser la participation des enfants et des jeunes protégés aux travaux des ODPE



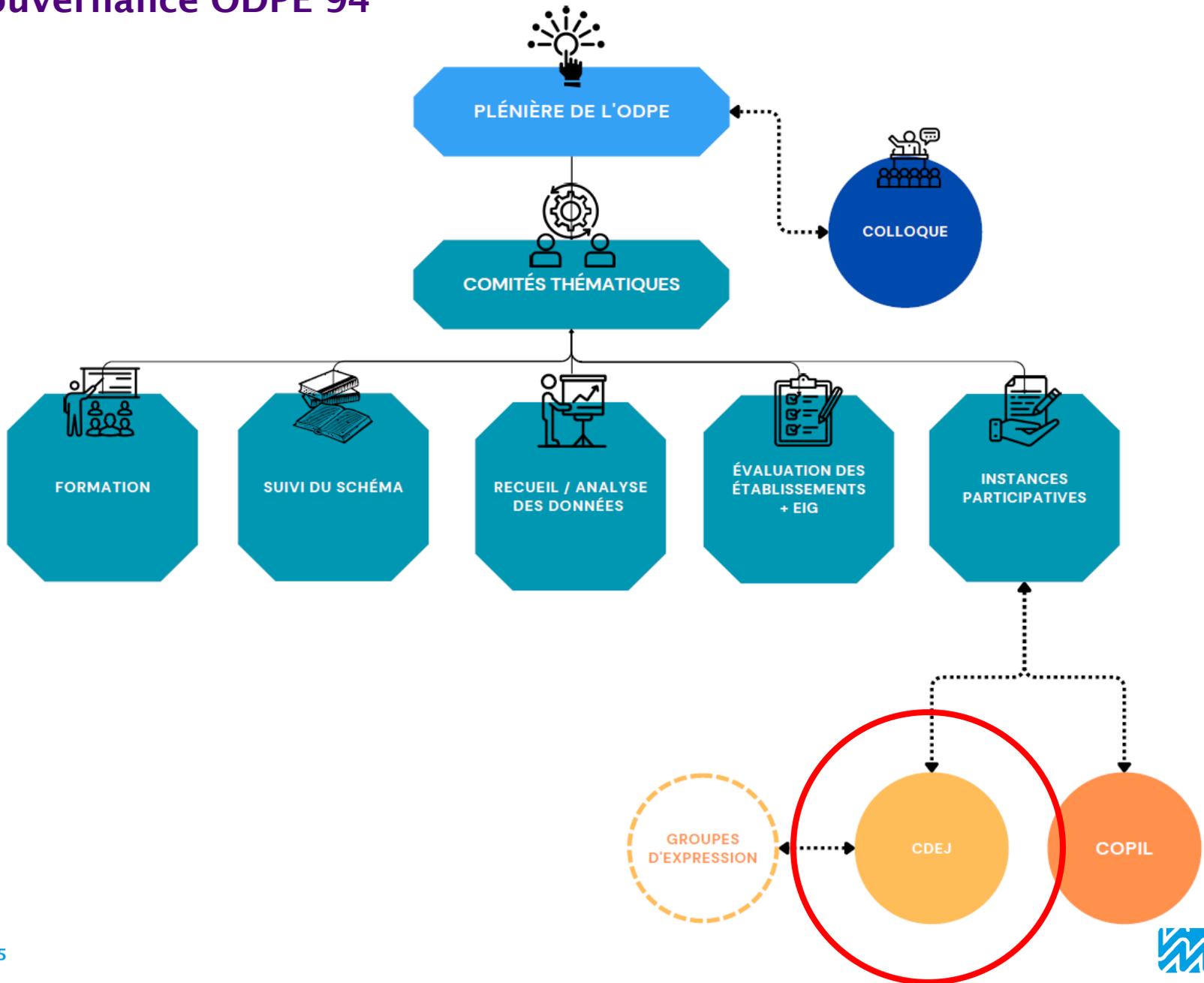
Faire de l'ODPE un outil au service d'une **dynamique collaborative et participative** associant l'ensemble des acteurs **professionnels** (du terrain à la direction + partenaires) et des **usagers** (enfants, jeunes et familles)

Le schéma départemental prévoit de :



- Accorder une **plus grande place aux enfants et aux familles** tout au long du parcours (*Fiche action n° 8*)
- Réaffirmer la **place centrale de l'ODPE** dans la définition et le suivi des politiques de protection de l'enfance (*Fiche action n° 21*)
- Poursuivre la **démarche partenariale et collaborative** avec les acteurs de la protection de l'enfance (*Fiche action n° 23*)

Gouvernance ODPE 94



2023 – 2024 :
UNE DÉMARCHE EXPLORATOIRE

Objectifs

1

Répondre aux attentes des enfants et des jeunes

Une démarche exploratoire et
itérative
Quelle démarche de participation
souhaitez-vous ? Quoi ? Comment ?

2

Répondre aux besoins des structures

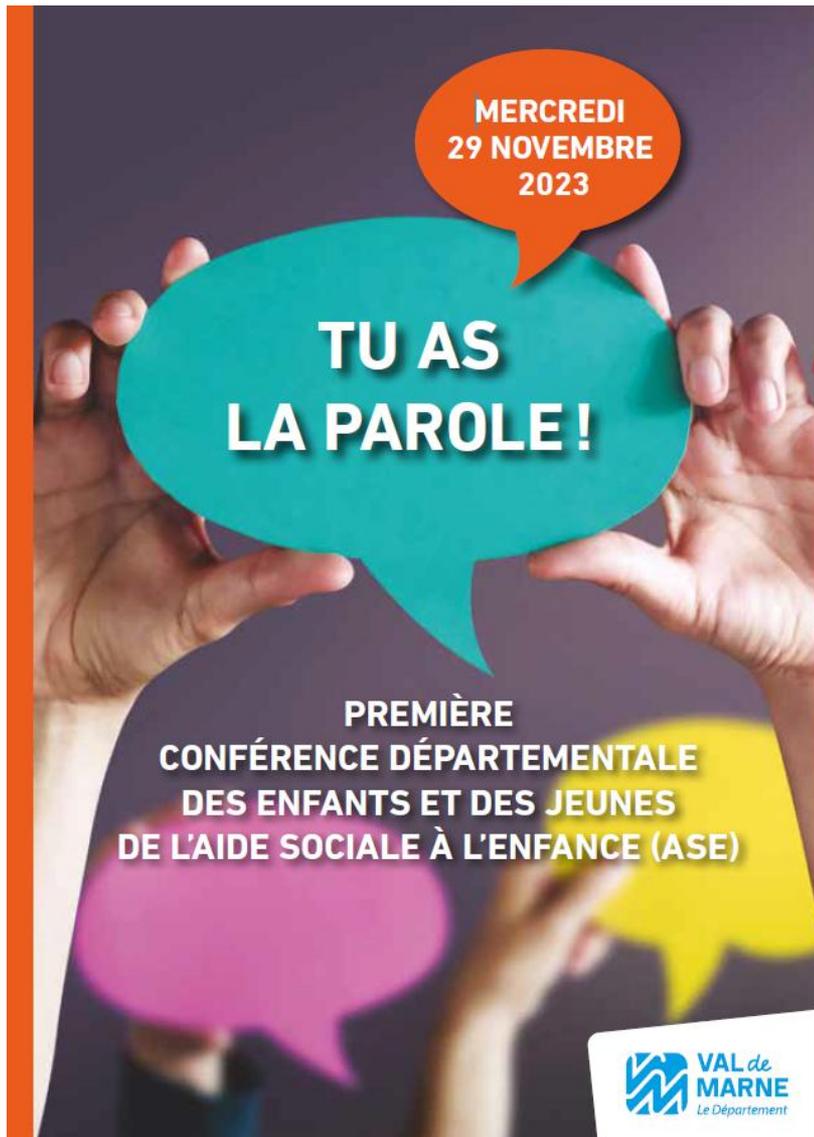
Faire de la démarche de
participation un amplificateur
des démarches locales

3

Construire une feuille de route à présenter à l'ODPE 2024

1

Répondre aux attentes des enfants et des jeunes



40aine de participants

Des animateurs compétents
Mais pas de professionnels de la PE

En collaboration avec la DRP

Un moment convivial au MACVAL

3 ateliers par tranche d'âge



Atelier de restitution



Livret de restitution

UNE CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE DES ENFANTS ET DES JEUNES, POUR QUOI FAIRE ?

Les conférences départementales des enfants et des jeunes (CDEJ) ont pour objectifs de valoriser et assurer la transmission de la parole des enfants protégés par l'ASE 94 auprès de tous les acteurs de la protection de l'enfance et de la jeunesse afin de mieux prendre en considération leurs avis et ce qu'ils vivent.

La première CDEJ du Val-de-Marne a eu lieu le 29 novembre 2023 au MAC VAL à Vitry-sur-Seine. 42 enfants, adolescents et jeunes ont pu s'exprimer sur leurs attentes concrètes.

DEUX OBJECTIFS ONT ÉTÉ FIXÉS :

1

CRÉER UN ESPACE DE CONFIANCE POUR S'EXPRIMER LIBREMENT

2

ORGANISER ENSEMBLE DES RENCONTRES DYNAMIQUES, LUDIQUES ET CRÉATIVES

Si tu me dis pas que ça peut être sympa de venir, je vois pas pourquoi je viendrais.

Renforcer les liens,

faire connaissance, connaître son prochain, avoir des bons souvenirs quand on est placé, ça montre qu'on est toujours considéré dans la société.



TA PAROLE COMPTE !

Lors de ces ateliers, de nombreux sujets ont pu être abordés :

- Les règles de savoir-vivre ensemble (hygiène des lieux de vie, etc.) ;
« Comme on est plusieurs à vivre ensemble, il faut savoir vivre avec les autres : dans les lieux communs (salon, espace télé...) »
- La gestion des repas (avoir la possibilité de cuisiner, de participer à la constitution des menus) ;
« Dans mon établissement, on peut suggérer les menus avec un QR code »
- Faciliter l'accès à internet (avoir des ordinateurs et du WIFI dans les foyers) ;
- La gestion de l'argent (argent de poche, vêtements, économies) ;
- Un véritable accompagnement social et professionnel pour préparer notre avenir ;
« Il y a des moments où on est un peu face à nous-mêmes. On n'est pas accompagné et seuls on n'y arrivera pas. On a besoin d'être accompagné dans nos démarches, les rendez-vous, pour préparer notre avenir »
- Tisser du lien entre les foyers et les acteurs extérieurs (institutions scolaires, médicales, administratives, etc.) ;
- Notre intimité par rapport aux adultes dans les foyers (accès aux chambres !) ;
- Rythmer la vie dans les foyers avec des activités qui donnent envie (pendant les week-ends, les mercredis, les vacances) ;
- De la reconnaissance dans le suivi de notre parcours (expliquer, rendre compte de notre situation).

Humaniser les liens entre éducateurs et jeunes » « On existe »

LES PREMIÈRES ACTIONS CONCRÈTES DU DÉPARTEMENT :

- Sensibiliser et donner les moyens aux professionnels d'animer des réunions d'expression ;
- Organiser régulièrement des rencontres à l'échelle du Département sur des thèmes précis ;
- Assurer la communication de vos propositions et attentes aux personnes qui peuvent changer les choses ;
- Développer des moyens de suivi et de communication de votre travail.



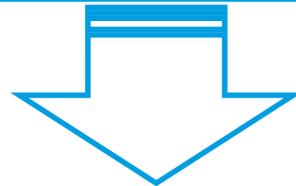
2

Répondre aux besoins des structures

Concertation des professionnels

Formuler des bonnes pratiques en matière d'animation d'une dynamique participative au sein des établissements

Tester les propositions d'actions inscrites dans le livret de restitution ?



Production de fiches pratiques
+ besoin de formation

3

Construire une feuille de route à présenter à l'ODPE 2024

Lors de la CDEJ de novembre 2023, les participants ont mis en avant trois revendications principales :

1 Organiser des rencontres d'enfants et de jeunes confiés à l'ASE,

2 Former les professionnels à l'animation des groupes d'expression,

3 Prévoir des moments ludiques et conviviaux favorisant la cohésion entre les enfants et les jeunes confiés à l'ASE94.

1

DES ATELIERS D'ENFANTS ET DE JEUNES

Les ateliers « Ta parole compte ! »

→ 4 ateliers de décembre à mars 2025

→ **Animation** : Méthode d'éducation populaire + prestataire Contreplaqués

→ **Format** : Podcast comme support d'animation / outil d'apprentissage / production matérielle / canal de communication

→ **Cible** : 50 participants confiés à l'ASE94

→ **Thématique** : Parmi les 9 identifiées en 2023 :

« Un véritable accompagnement social et professionnel pour préparer notre avenir »

« De la reconnaissance dans le suivi de notre parcours (expliquer, rendre compte de notre situation) »

Structuration en 3 sous groupes :

- Une équipe saynète de théâtre reproduisant une scène du tribunal
- Une équipe interview d'experts / micro-trottoir
- Une équipe journalistique



2

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

Fiches des bonnes pratiques

FICHE PRATIQUE

LA PARTICIPATION DES ENFANTS CONFIEÉS

La prise en compte de l'opinion de l'enfant est un droit fondamental.

À destination de qui ?
Tous les professionnels agissant dans le cadre de la protection de l'enfant :

- Cadres/non cadres
- Public/associatif

Pour qui ?
Les enfants confiés de 3 à 18 ans.

Pourquoi ?
Un outil managérial pratique, compréhensible en l'état par l'ensemble des professionnels.

CONTEXTE

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

L'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît aux enfants de voir leurs opinions prises en compte dans les décisions qui ont un impact sur leur vie ou tout autre sujet les concernant. Cela signifie que prendre en compte l'avis de l'enfant est à la fois un article de la CIDE et une application de tous les autres droits de la Convention. En tant que signataire de la CIDE, l'État français a la responsabilité de garantir l'application de ses dispositions et ses pratiques dans ses législations, ses politiques et ses pratiques de sorte qu'ils soient en mesure d'exercer ce droit et d'être entendus.

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

Le Département du Val-de-Marne s'est engagé à mener des actions de prévention et de protection de l'enfance, par le biais de la participation des enfants et des jeunes. La participation des enfants et des jeunes constitue un moyen d'agir et de garantir leurs droits. La participation des enfants et des jeunes dans le cadre de l'élaboration de la politique de prévention et de protection de l'enfance est menée dans le cadre de conférences départementales de l'Aide sociale à l'enfance (Ase) et de l'observatoire départemental de l'enfance (ODPE). Plus largement, il s'agit de faciliter et soutenir la participation des enfants et des jeunes dans la construction de la politique de prévention et de protection de l'enfance.

1 - Fiche pratique - Participation des enfants confiés 3-18 ans

FICHE PRATIQUE

LA PARTICIPATION DES ENFANTS CONFIEÉS

La prise en compte de l'opinion de l'enfant est un droit fondamental.

À destination de qui ?

Tous les professionnels agissant dans le cadre de la protection de l'enfant :

- Cadres/non cadres
- Public/associatif

Pour qui ?

Les enfants confiés de 13-21 ans.

Pourquoi ?

Un outil managérial pratique, compréhensible en l'état par l'ensemble des professionnels.

CONTEXTE

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

L'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît aux enfants de voir leurs opinions prises en compte dans les décisions qui ont un impact sur leur vie ou tout autre sujet les concernant. Cela signifie que prendre en compte l'avis de l'enfant est à la fois un article de la CIDE et une application de tous les autres droits de la Convention. En tant que signataire de la CIDE, l'État français a la responsabilité de garantir l'application de ses dispositions et ses pratiques de sorte qu'ils soient en mesure d'exercer ce droit et d'être entendus.

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

Le Département du Val-de-Marne s'est engagé à mener des actions de prévention et de protection de l'enfance, par le biais de la participation des enfants et des jeunes. La participation des enfants et des jeunes constitue un moyen d'agir et de garantir leurs droits. La participation des enfants et des jeunes dans le cadre de l'élaboration de la politique de prévention et de protection de l'enfance est menée dans le cadre de conférences départementales de l'Aide sociale à l'enfance (Ase) et de l'observatoire départemental de l'enfance (ODPE). Plus largement, il s'agit de faciliter et soutenir la participation des enfants et des jeunes dans la construction de la politique de prévention et de protection de l'enfance.

1 - Fiche pratique - Participation des enfants confiés 13-21 ans

FICHE PRATIQUE

LA PARTICIPATION DES ENFANTS CONFIEÉS

La prise en compte de l'opinion de l'enfant est un droit fondamental.

À destination de qui ?
Tous les professionnels agissant dans le cadre de la protection de l'enfant :

- Cadres/non cadres
- Public/associatif

Pour qui ?

Les enfants suivis au sein du milieu ouvert de 3 à 18 ans.

Pourquoi ?

Un outil managérial pratique, compréhensible en l'état par l'ensemble des professionnels.

CONTEXTE

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

L'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît aux enfants de voir leurs opinions prises en compte dans les décisions qui ont un impact sur leur vie ou tout autre sujet les concernant. Cela signifie que prendre en compte l'avis de l'enfant est à la fois un article de la CIDE et une application de tous les autres droits de la Convention. En tant que signataire de la CIDE, l'État français a la responsabilité de garantir l'application de ses dispositions et ses pratiques de sorte qu'ils soient en mesure d'exercer ce droit et d'être entendus.

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

Le Département du Val-de-Marne s'est engagé à mener des actions de prévention et de protection de l'enfance, par le biais de la participation des enfants et des jeunes. La participation des enfants et des jeunes constitue un moyen d'agir et de garantir leurs droits. La participation des enfants et des jeunes dans le cadre de l'élaboration de la politique de prévention et de protection de l'enfance est menée dans le cadre de conférences départementales de l'Aide sociale à l'enfance (Ase) et de l'observatoire départemental de l'enfance (ODPE). Plus largement, il s'agit de faciliter et soutenir la participation des enfants et des jeunes dans la construction de la politique de prévention et de protection de l'enfance.

1 - Fiche pratique - Participation des enfants confiés Milieu ouvert

Formation des professionnels

→ 1^{er} semestre 2024 : Appel à projets de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA)

Formation à destination de 12 professionnels en septembre 2024

Mise à disposition d'un kit d'animation

→ 2nd semestre 2024 : [catalogue Humanésens](#) :

ANIMATION D'ATELIER D'EXPRESSION AUPRÈS DES ENFANTS ET JEUNES CONFISÉS À L'ASE

Nouveauté

DURÉE

3 jours

PUBLICS

Assistants sociaux, Éducateurs spécialisés, Infirmiers, Éducateurs de jeunes enfants, Technicien de l'intervention sociale et familiale, Moniteur-éducateur et intervenant familial

Tout autre professionnel concerné par la thématique

LIEU

Vitry-sur-Seine – Domaine Chérioux

DATE DES SESSIONS

20, 21 janvier 2025 et 5 mars 2025

INTERVENANT(S)

GLOBAL-E-SENS
W. CARRANZA, ex-responsable CRIP, formateur
B. AUBERT, psychologue

Cette formation offre aux professionnels de la protection de l'enfance une opportunité de développer les compétences essentielles pour animer des ateliers d'expression.

Cette formation propose d'explorer les méthodes et les outils pour animer ces ateliers d'expression adaptés aux besoins des enfants et des jeunes confiés à l'ASE. Les objectifs incluent la compréhension des enjeux spécifiques de cette population, le développement d'approches inclusives et la création d'un espace sécurisé pour l'expression et la résilience.



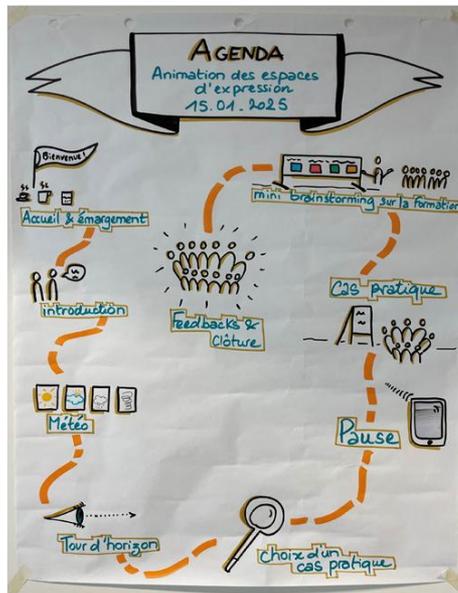
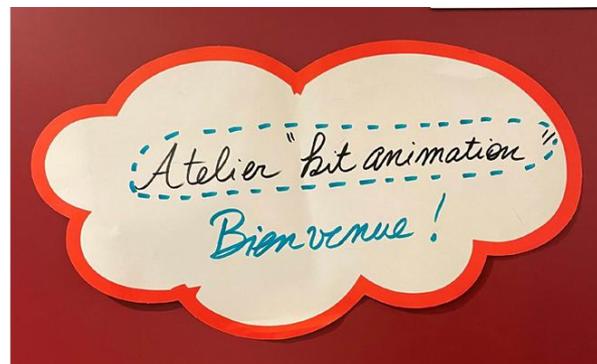
Moyens et méthodes pédagogiques

- Apports théoriques articulés à la pratique
- Partages d'expériences
- Travaux de groupe
- Ateliers réflexifs et collaboratifs
- Pédagogie active

Des ateliers « animation des groupes d'expression »

→ En parallèle de l'atelier « Ta parole compte ! »

→ Animé par la Direction Relations à la Population (DRP) et le point écoute de Champigny



3

PRÉVOIR DES MOMENTS LUDIQUES
ET CONVIVIAUX :
CDEJ FESTIVE

→ **Prévoir un temps de restitution et de valorisation** de la dynamique participative en associant les enfants et les jeunes ayant participé à la démarche, ainsi que la PEP 94.

→ **Permettre aux acteurs positionnés sur l'accompagnement des professionnels** en matière d'animation de groupe d'expression de rendre compte des difficultés et des leviers identifiés au cours de l'année 2024 (Humanésens, PAEJ, DRP).

→ **Organiser une activité ludique en lien avec « la caravane des Jeux »** (Olympiades, escape game, etc.) à destination des enfants et des jeunes, mais aussi des professionnels présents.



DÉCOUVREZ LE PODCAST « TA PAROLE COMPTE »
DES DIPLOMES POUR LES PARTICIPANTS !



